



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-10**

Radiateur à chaleur douce pour un chauffage central à combustible

1. Secteur d'application

Bâtiment résidentiel : maisons individuelles et appartements existants.

2. Dénomination

Mise en place d'un radiateur à chaleur douce pour un système de chauffage central.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Radiateurs dimensionnés à DT_{nom} (delta de température nominal) $\leq 40K$.

Mise en place réalisée par un professionnel.

Informations à fournir impérativement : ancienneté du bâtiment (avant ou après 75).

4. Durée de vie conventionnelle

25 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Type de logement		Maison individuelle	Appartement avec chauffage individuel	Appartement avec chauffage collectif
Zone climatique	H1	2600	1800	2600
	H2	2100	1500	2150
	H3	1450	1000	1400